

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DU  
**CALVADOS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal:11  
en exercice: 11  
Qui ont pris part à la délibération: 11  
Pour : 11  
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 04 mai 2026

**2026/017**

L'an deux mil-vingt six, le 04 mai 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :  
28.04.2026

Date d'affichage :  
28.04.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossement, Mr Guillaume Pastre, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

M. Romain Desaint-Denis a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Convention d'adhésion au service « Missions temporaires-remplacement » avec le Centre de Gestion du Calvados**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de son service d'intérim territorial.

Dans ce cadre, le CdG14 assure la recherche de candidats et le portage de contrats :

- pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Pour ce faire, une convention d'adhésion au service est proposée aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la fonction publique.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande. Le CDG14 prend en charge la gestion de l'agent : contrat de travail, visites médicales, congés payés, attestations diverses.

Considérant que la commune de Noron-la-Poterie est susceptible d'avoir besoin de recourir à ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal :**

APPROUVE la convention d'adhésion au service « Missions temporaires-remplacement », ci-annexée, à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 04 mai 2026

Le Maire, Mr SCELLES François



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture le 12.05.26  
et publication ou notification du 12.05.26